

**Site Natura 2000 des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine**

**- Comité de pilotage du 11 juin 2013 -**

Présents :

Carraï Pauline – NaturEssonne  
Clerc Guy – Commune d'Echarcon  
Dougnaux Anne-Marie – Commune de Mennecy  
Dumarquez Eric – FICIF  
Gerbaud Alexandre – SIARCE  
Lacombe Emilie – Conseil général  
Michel Patricia – DDT  
Milhau François – DDT  
Patrimonio Olivier – DRIEE  
Pecquet David – Conseil général  
Robillard Claire – Conseil général  
Saintonge François-Xavier – DDT  
Vallance Michel – Conseil général

Excusés :

Spada Alexandre – Commune d'Itteville

Mme Robillard accueille les participants, rappelle les objectifs du COPIL et souligne qu'il est important de travailler conjointement entre les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations à la préservation de cette zone naturelle remarquable d'intérêt communautaire et départemental, dont la gestion est menée dans le cadre des dispositifs Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Mme Robillard rappelle l'ordre du jour :

- bilan des actions menées en 2011 et 2012,
- perspectives pour 2013 et 2014.

Elle propose un point supplémentaire concernant la régulation des populations de sangliers.

M. Pecquet présente un diaporama (voir document joint) qui établit un bilan et une programmation des actions menées par le Conservatoire des ENS (CENS) sur ce secteur.

Un point sur l'avancement des démarches foncières est évoqué. M. Saintonge souhaiterait notamment avoir une estimation de la durée des procédures d'acquisition restantes. Le Conseil général répond que la maîtrise foncière départementale n'est actuellement pas complète ce qui gêne la réalisation de différents projets : aménagement de sites et de promenades, travaux hydrauliques, restauration de la TVB, ... Le Marais d'Itteville est plus particulièrement problématique en raison du morcellement parcellaire. Le Conseil général indique qu'il réfléchit à accentuer ses démarches foncières sur les basses vallées de l'Essonne et de la

Juine par différentes procédures administratives. Une réunion spécifique sur ce thème sera proposée dans les mois qui viennent aux communes et aux services de l'Etat.

M. Gerbaud indique que la présence de la Jussie a été notée par le SIARCE sur des plans d'eau situés en amont à Vert-le-Petit. M. Pecquet indique que cette espèce allochtone n'a pas encore été détectée dans la zone Natura 2000. Il informe qu'une étude sur les espèces invasives a été menée sur les marais de Misery et de Fontenay par le Conseil général en 2011 : des travaux d'éradication sont prévus prochainement pour certaines espèces.

Les participants s'interrogent sur l'évolution des populations d'oiseaux sur les marais. M. Pecquet précise qu'un suivi ornithologique est mené annuellement par le CENS qui donne lieu à un rapport (téléchargeable sur le site internet : [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr)). Il est rappelé que NaturEssonne réalise également un suivi estival du Blongios nain avec l'aide financière du Conseil général.

Les participants évoquent la problématique de la gestion des populations de sangliers sur la vallée. Un débat s'engage sur les nuisances induites sur les propriétés riveraines et les espaces agricoles, les problèmes de sécurité au niveau du réseau routier et l'impact potentiel sur les populations d'oiseaux nicheurs.

M. Patrimonio indique que, sur d'autres secteurs Natura 200 (ex Sologne), il a été constaté une corrélation entre l'augmentation des populations de sangliers et la baisse de celles d'espèces d'oiseaux remarquables. M. Pecquet précise que sur ce secteur il n'a pas été fait état de dégradation confirmée sur les nichées (ex : Blongios nain) dans les suivis menés depuis 20 ans sur ce secteur. En revanche, les observations ornithologiques montrent un impact réel des battues sur les effectifs d'oiseaux hivernants par le dérangement provoqué.

M. Vallance rappelle les différentes opérations de régulations menées par le Conseil général sur ses propriétés au cours de l'hiver dernier, qui ont permis d'abattre un nombre conséquent de sangliers. Il rappelle que ces opérations sont menées avec l'appui de la fédération, des maires et des chasseurs locaux.

M. Clerc précise qu'il n'a pas connaissance de problèmes particuliers liés à ces animaux sur sa commune.

M. Dumarquez indique que la FICIF a réalisé une battue sur le Parc de Villeroy en janvier dernier avec l'accord de la commune de Mennecey.

M. Milhau et M. Saintonge informent que les populations de sangliers sur Mennecey, Lisses, Villabé et Ormoy (secteurs de Moulin galant et du Moulin d'Ormoy) sont à surveiller en raison de la proximité de l'autoroute A6, de la ligne D du RER et de zones pavillonnaires. Le Conseil général propose de réfléchir à l'organisation de battues sur ce secteur durant l'hiver prochain : des propositions en ce sens seront faites à la DDT. Un repérage des lieux et une recherche d'indices de présence devront cependant être réalisés en préalable pour en vérifier la faisabilité technique.

Les services de la DDT suggèrent que le Conseil général réalisent des tirs d'été sur la basse vallée de l'Essonne et indiquent que la Louveterie ne peut être mobilisée trop régulièrement sur le domaine de Montauger. Ils proposent également que les personnels départementaux puissent effectuer eux-mêmes ces tirs. Le Conseil général confirme que des demandes d'autorisations de tirs d'été seront bien sollicitées dans la continuité de ce qui est fait depuis 2012. Concernant la conduite

en interne de tirs, cette solution pose différents problèmes de logistique et de sécurité.

M. Clerc indique qu'une opération de gestion par pastoralisme est en cours sur sa commune (sur le site dit de la Prairie sous l'église) par un prestataire mandaté par le Conseil général.

Mme Carrai s'interroge sur le niveau des étangs et le débit de la rivière. M. Gerbaud rappelle qu'une expérimentation de relèvement du niveau du bief d'Echarcon est en cours actuellement avec l'aval des services préfectoraux, et que le suivi est assuré conjointement par le SIARCE et les services du Conseil général.

M. Gerbaud interroge le Département sur le devenir du chalet de Misery et du lavoir de Mennecy. M. Pecquet confirme que ces éléments patrimoniaux seront bien restaurés.

M. Clerc interroge sur le devenir du PN20 en lien avec les travaux menés actuellement sur l'ENS de Fort-Oiseau. M. Pecquet indique que la fermeture de ce passage est un dossier ancien et que ces travaux ne semblent pas d'actualité pour RFF.

M. Clerc informe que le SIARCE a élaboré un schéma d'aménagement de cheminements en fond de vallée de l'Essonne. Mme Robillard confirme que le SIARCE et le Conseil général travaille de concert sur ce projet d'une grande promenade longeant la vallée du Nord au Sud. Les services de l'Etat indiquent que les zonages Natura 2000 n'interdisent pas à priori ce type de projet, mais que des études d'incidences seront nécessaires.

Mme Michel interroge le SIARCE sur la date de remise en état de l'ancien platelage de la passe à canoës. M. Gerbaud transmettra la demande à sa hiérarchie.

Les participants souhaitent connaître l'état d'avancement des projets de Maison des marais à Misery et de Maison de l'environnement à Montauger. Mme Robillard confirme que le bâtiment de Misery sera bien reconstruit suite au sinistre, et que les travaux vont débuter prochainement au Domaine de Montauger.

Le devenir du site de pêche des Judelles est évoqué par plusieurs participants. M. Pecquet indique que ce site a vocation à terme à être acquis par le Conseil général au vu de sa position au cœur des marais. Ce lieu est couvert par une zone de préemption ENS.

M. Patrimonio informe qu'il faudra prévoir de mettre à jour le Document d'objectifs (notamment sur les informations concernant les habitats). La DRIEE pourra proposer l'intervention du CBNBP dans le cadre d'une convention.

Mme Robillard clôt la séance en proposant une prochaine réunion en 2014 sur le terrain.